

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2023-94

**Interdiction de circuler et de stationner " rue de la Promenade " - kermesse de l'école
le 30 juin 2023**

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 10 mai 2023, formulée par Mme Sophie LASSERRE, agissant pour le compte de l'association « Amicale de l'Ecole Publique de Puissalicon », dont le siège est situé à Puissalicon,

Après consultation des services de l'Equipement de l'Agence de Béziers,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement de la Kermesse de l'école, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la R.D. 18 dans la traversée du village sur la Promenade, entre le PK 35,970 et le PK 36,352 du vendredi 30 juillet 2023 à 09H00 jusqu'au samedi 1er juillet 2023 à 02H00.

Article 2

Le stationnement sera interdit sur le parking de la Promenade, sur le parking des écoles ainsi que le long de la Promenade à partir du jeudi 29 juin 2023 à 20H00 jusqu'au samedi 1er juillet 2023 à 02H00.

Article 3

Pendant l'interdiction, la circulation sera déviée par la « rue du Moulin des Rives » pour les véhicules légers, et par la « rue des Muriers » et la « route de Lieuran » pour les poids-lourds et les autocars.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Secrétaire Général des Services de la commune de Puissalicon, Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon, qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 20/06/2023

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 20/06/2023

Puissalicon le 20/06/2023

Michel FARENC
Maire



Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID : 034-213402241-20230620-ARRETE_2023_94-AR